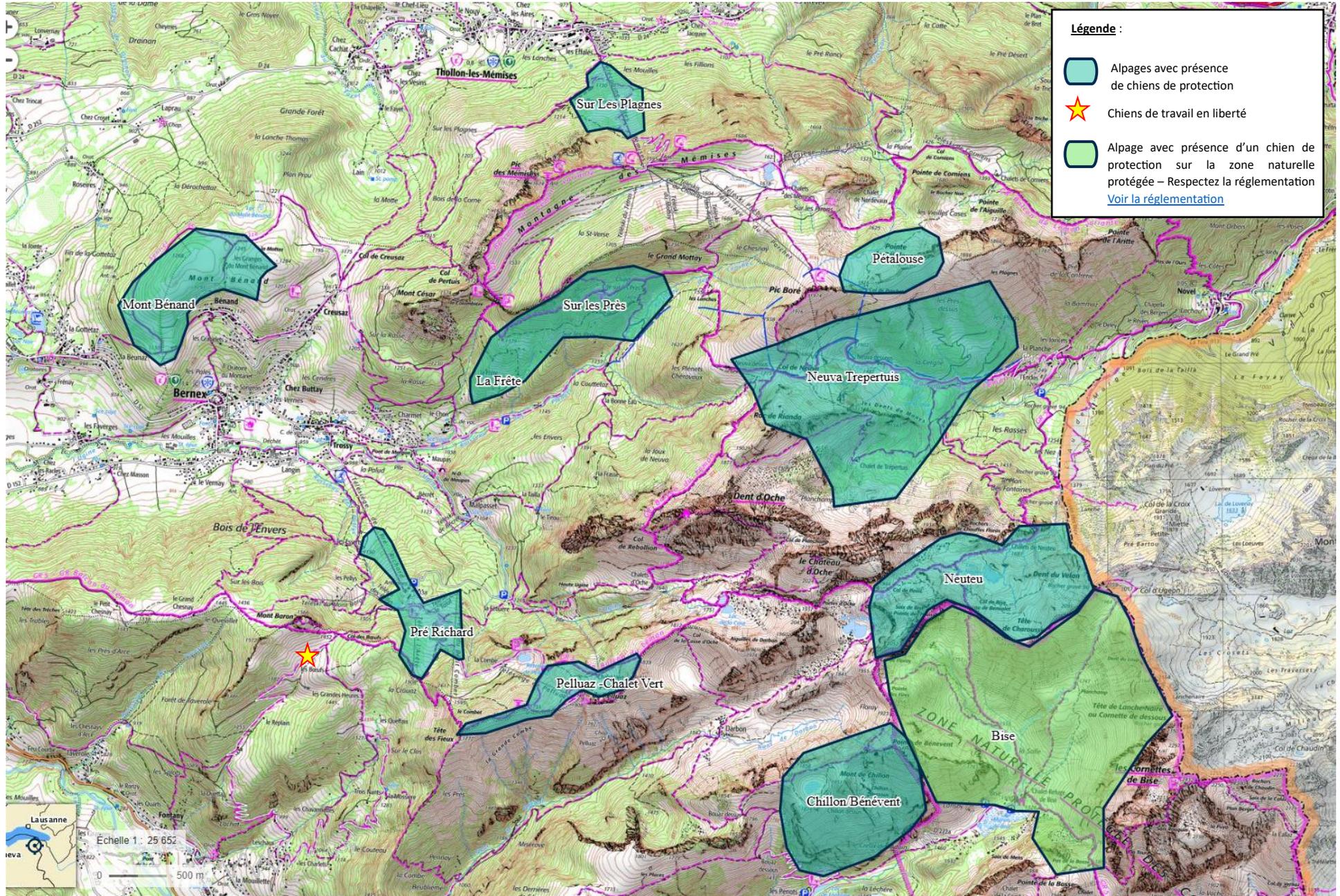


Carte non-exhaustive des zones de présence de chiens de protection des troupeaux sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Évian- Vallée d'Abondance (secteur Bernex-Dent d'Oche-Bise) :



Les troupeaux étant amenés à se déplacer durant la saison, la présence des chiens de protection peut évoluer.

Lors des randonnées, il est possible de croiser des troupeaux en estives, merci de bien vouloir respecter ces règles de bonnes conduites :

- Refermer les clôtures et barrières
- Tenir vos chiens en laisse et ramasser leurs déjections
- Ne pas se laver, se baigner et nettoyer des objets dans les abreuvoirs
- Ne pas s'approcher des troupeaux
- Rester sur les sentiers

Il est très important de rester sur le chemin principal afin de :

- Limiter le piétinement des plantes aussi rare que discrets
- Ne pas créer de nouveaux sentiers qui pourrait induire les usagers en erreur

La réglementation spécifique :

ZONE NATURELLE PROTÉGÉE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Activités interdites



Véhicules motorisés interdits



Déchets interdits



Cueillette des fleurs interdite



Respecter la tranquillité des lieux

Activités réglementées



Chiens tenus en laisse



Bivouac autorisé de 19h à 9h

Quelques réflexes à adopter :



SCANNE MOI

Que demande-t-on à un chien de protection :



SCANNE MOI

Où sont les Patous ?



MapPatou
sur **PASTO KEZAKO**
contact@pasto-kezako.fr



Plus d'information :

ecogardes@cc-peva.fr

+33 6 43 92 03 30

Zones de présence de Chiens de Protection des Troupeaux sur le territoire



Carte non-exhaustive 2025